

Les sapeurs-pompiers de Miélan voient rouge



Les sapeurs-pompiers de Miélan voient rouge


Des projets gouvernementaux visent à remettre en cause des acquis des sapeurs-pompiers volontaires qui représentent 95% des effectifs gersois.

Remise en cause du versement annuel de l'indemnité annuelle de fin d'activité destinée aux anciens sapeurs-pompiers volontaires.

Gel des indemnités horaires déjà non revalorisées depuis deux ans,

Non parution d'un décret relatif à la bonification de trimestres de retraite pour les pompiers volontaires.

Ci-dessous, le communiqué de l'amicale départementale des sapeurs-pompiers du Gers :


1 sur 2
**UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS-POMPIERS
DU GERS**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Gers, qui regroupe les 44 amicales du département, tient à réagir avec fermeté à trois sujets préoccupants à l'encontre du volontariat :

Le premier fait suite au projet gouvernemental relatif à la Nouvelle Prestation de Fidélisation et de Reconnaissance (NPFR). Il remet en cause le versement annuel de l'indemnité de fin d'activité destiné à nos anciens sapeurs-pompiers volontaires.

Le deuxième concerne le gel des montants des indemnités horaires depuis deux ans, impactant les sapeurs-pompiers volontaires et les anciens sapeurs-pompiers bénéficiaires des allocations de véterance et de fidélité.

Le troisième sujet est la non parution du décret relatif à la bonification de trimestres de retraite pour les volontaires. Alors que ces dispositions sont prévues dans la loi de programmation et de financement de la sécurité sociale de 2023.

Depuis toujours, la reconnaissance de l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires constitue une priorité. Le dispositif actuel de la NPFR et le décret tant attendu sur la bonification des trimestres de retraite demeurent un symbole fort de gratitude envers celles et ceux qui consacrent leur vie au service des autres.

Le projet de révision suscite une vive inquiétude dans nos rangs :

- Il remet en question le principe même de fidélisation, pourtant essentiel à la pérennité du volontariat, pilier fondamental de notre modèle de sécurité civile ;
- Il affaiblit l'attractivité de l'engagement volontaire, déjà soumis à de nombreuses contraintes ;
- Il ne tient aucunement compte des attentes exprimées depuis des années par nos amicales, nos Unions Départementales, Régionales, ainsi que par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et l'ensemble des acteurs de terrain.

Nous rappelons que le volontariat représente 95% des effectifs des sapeurs-pompiers du Gers. Toute réforme qui viendrait fragiliser ce socle mettrait en péril l'équilibre de notre système de secours.

Face à cette menace, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Gers :

- Réaffirme son soutien à la mobilisation portée par l'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers de Midi-Pyrénées (environ 15 000 adhérents) et par Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (285 000 adhérents) ;
- Réclame une véritable concertation avec les représentants des sapeurs-pompiers ;
- Et exprime sa détermination sans faille à défendre un dispositif de fidélisation et de reconnaissance digne de l'engagement de nos volontaires et des anciens sapeurs-pompiers.


À l'approche du Congrès national du Mans, qui se tiendra dans quinze jours, une action forte et coordonnée sera menée dans tout le département du Gers pour témoigner de notre unité et de notre détermination.

Nous appelons solennellement nos élus, parlementaires et décideurs publics à prendre toute la mesure de cet enjeu majeur : la reconnaissance des sapeurs-pompiers volontaires ne saurait être remise en question.

Le volontariat ne se marchand pas, il se respecte.

Ce que réclament les sapeurs-pompiers volontaires n'est pas une faveur, mais une dette de l'Etat envers eux !

Soyons unis, fiers de cet engagement et de nos valeurs et déterminés à faire entendre notre voix.

Le président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Gers

Christophe CLAVERIE

Pompiers Miélan 23092025 Tract.jpg



Pompiers Miélan 23092025 1.jpeg



Pompiers Miélan 23092025 2.jpeg



Pompiers Miellan 23092025 3.jpeg